



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes**

Division des élèves et de l'action éducative

DEAE 1

Affaire suivie par :

Vanessa Michard

Tél : 04.93.72.63.37

Mél : Stages.reussite06@ac-nice.fr

53, Avenue Cap de Croix
06 181 Nice Cedex 2

Nice, le 08 mars 2023

Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles publiques et privées sous contrat

s /c de mesdames et messieurs les
Inspectrices et inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Organisation des stages de réussite 1^{er} degré – Vacances apprenantes - Printemps 2023

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'Éducation nationale. Le dispositif des stages de réussite est reconduit pendant les vacances de printemps 2023. Il est proposé aux élèves volontaires les plus en difficulté, dans le cadre d'un dialogue avec eux et leurs parents.

Ces stages gratuits pour les familles s'adressent aux élèves du CP au CM2. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux des élèves en lecture, écriture et mathématiques et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de leur scolarité. Ils sont organisés de façon complémentaire et peuvent s'articuler avec l'opération Ecole ouverte.

Ces stages d'une durée de 3 heures par jour durant 5 jours, auront lieu dans le respect des consignes sanitaires en vigueur aux dates suivantes :

Semaine 1 : du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023 (15 heures) et

Semaine 2 : du lundi 24 au vendredi 28 avril 2022 (15 heures)

Je vous rappelle que :

- Seuls les groupes composés d'au moins **6 élèves** seront validés (exception faite des écoles isolées),
- Les horaires des stages sont fixés pour tous les groupes de **8h30 à 11h30**,
- Les enseignants volontaires devront prendre connaissance des consignes de sécurité, propres aux écoles où ils assurent les stages de réussite.

Il revient à tous les enseignants en charge des classes de CP au CM2 d'identifier les élèves qui gagneront à bénéficier de ce dispositif et de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les parents à sa pertinence. Il vous appartient également, au vu des besoins recensés de mobiliser les ressources enseignantes nécessaires.

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Afin que l'aide apportée à chaque élève durant le stage s'inscrive dans la continuité pédagogique de l'année et s'ajuste au mieux à ses besoins, l'enseignant encadrant le stage doit pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences de l'élève concerné, au travers d'une extraction du livret scolaire unique et de tout autre support qui permettra d'identifier les domaines de réussites et les axes de progrès à prendre en compte.

Vous transmettez à votre circonscription pour **le vendredi 31 mars 2023 dernier délai**, les projets d'organisation (annexe 1). Je vous remercie de diffuser également la fiche de candidature ci-jointe (annexe 2) aux enseignants volontaires de votre école pour effectuer un stage dans une autre école, commune ou circonscription. Dans ce cas, la fiche de candidature devra être transmise **pour la même date** aux circonscriptions.

Pour la procédure et le calendrier d'enregistrement des heures supplémentaires, il conviendra de se reporter à la procédure et au calendrier d'enregistrement des heures supplémentaires du 3 janvier 2023 de la Division de l'Organisation Scolaire, précisant que la saisie devra IMPERATIVEMENT être effectuée aux dates suivantes :

Mois d'exercice	Saisie des demandes par les enseignants/suivi par les directeurs		Validation des inspecteurs de circonscription	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
AVRIL	01/05/2023	07/05/2023	8/05/2023	14/05/2023
MAI	29/05/2023	04/06/2023	05/06/2023	11/06/2023

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de cette mesure essentielle à la réussite scolaire de tous les élèves.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

SIGNÉ

Laurent LE MERCIER